



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité publique

Question au Gouvernement n° 472

Texte de la question

CYCLONES À WALLIS ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomes, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Gomes. Monsieur le Premier ministre, dans la nuit du 15 décembre dernier, le cyclone Evan a frappé durement l'île de Wallis. Près de 300 habitations ont été inondées, ce qui correspondrait à 12 000 habitations dans un département métropolitain moyen. Les cultures ont été dévastées, 90 % du réseau électrique a été endommagé, ainsi que 80 % du réseau téléphonique.

M. Jean-Luc Reitzer. Il faut enterrer les lignes !

M. Philippe Gomes. Les 2 et 3 janvier, ce fut le tour de la Nouvelle-Calédonie d'être frappée par Freda qui, même s'il s'est transformé en dépression tropicale forte lorsqu'il a atteint nos côtes, n'en a pas moins causé des dégâts considérables. Deux jeunes y ont laissé la vie, des familles entières ont tout perdu en quelques minutes du fait de l'inondation de leur habitation. Le réseau routier a été considérablement endommagé en raison de la violence des crues et des vents. Là aussi, les cultures ont été totalement dévastées. De nombreuses communes de la côte est de la Nouvelle-Calédonie sont aujourd'hui dans une situation difficile.

Le 3 janvier, le chef de l'État a indiqué, lors d'un entretien sur France Ô, que la République serait solidaire de ses territoires lointains et - je cite - et qu'elle leur apporterait toute l'aide nécessaire afin que les dégâts produits par ces cyclones soient réparés.

Monsieur le Premier ministre, considérez-vous que l'appareil d'État est suffisamment mobilisé aux plans local et national pour apporter l'aide nécessaire aux populations concernées ? Quelles sont les modalités de ces aides ainsi que les délais d'intervention ? J'appelle votre attention sur la nécessité d'une réponse efficace, rapide et efficace aux attentes des populations et des collectivités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Victorin Lurel, *ministre des outre-mer*. Monsieur le député, avant de vous donner une réponse précise, efficace et efficiente, comme vous dites, permettez-moi d'apporter un complément de réponse, avec l'accord de Mme Escoffier, sur la question qu'a posée votre collègue Thierry Robert à l'instant, sur la mobilité et aux mutations des fonctionnaires.

Le Président de la République a annoncé, en présentant ses vœux le 3 janvier dernier, la nomination de M. Lebreton, député de La Réunion, parlementaire en mission sur la question des mutations, de la mobilité et des affectations dans le respect de nos textes fondamentaux. La décision est sur le point d'être prise par le Premier ministre.

J'en viens à votre question sur les récents ouragans. La Nouvelle-Calédonie a effectivement été victime d'une dépression tropicale. Vous le savez, un rapport de Météo France sur l'évaluation des dégâts est nécessaire pour déclencher deux procédures. La première concerne les fonds de secours. Nous avons déjà reçu, il y a quelques jours, un rapport d'évaluation qui chiffre les dégâts à 7,7 millions d'euros, soit 928 millions de francs Pacifique, dont à peu près 7 millions pour les équipements publics et 800 000 euros pour le secteur privé. Le fonds de secours sera donc activé très prochainement, les communes ayant mis une quinzaine de jours pour acheminer leurs rapports.

La seconde concerne la commission des catastrophes naturelles. En l'occurrence, en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie, c'est le territoire qui est compétent pour déclencher la procédure de catastrophe naturelle.

Pour ce qui concerne Wallis-et-Futuna, je me suis rendu sur place : trois cents maisons ont été endommagées ainsi que les réseaux publics. 300 000 euros de fonds d'urgence ont déjà été mis à disposition.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gomes](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 472

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 janvier 2013](#)